1.2 COUVERTURE

1.2.1 COUVERTURE BAC ACIER AVEC TUILE EN TERRE CUITE (PROCEDE CITOIT)

Couverture en bac acier et tuiles canal qui assurent qu'une fonction d'aspect, de type **CITOIT** ou techniquement équivalent, comprenant :

- La fourniture et pose d'un bac acier nervurées de type CITOIT système ou techniquement équivalent, galvanisé et prélaqué (face extérieur) de 63/100 autoportants sur 2.50 ml (3 appuis) de couleur rouge tuile et de tous les accessoires de fixations.

Fixations sur fermettes ou charpente bois, tous accessoires de fixations.

Les plaques nervurées CITOIT (tél: 04 90 7 00 87 mail : contact@citoit.fr) sont fixées sur chaque panne et en sommet de chaque nervure au moyen d'un cavalier et de vis autotaraudeuses ou autoperceuses montées d'une rondelle conique en acier inoxydable vulcanisée monobloc.Le cavalier est traversé par la vis et reçoit en sous -face une rondelle EPDM. Il p ermet la répartition du couple de serrage et évite le déboutonnage. Le perçage pour le passage des fixations do it être réalisé avec un diamètre égal au diamètre nominal de la fixation + 1 mm. Lors de la fixation, il faut é viter d'écraser la nervure. Afin d'assurer une étanchéité correcte, il est nécessaire d'utiliser des fixations de cout ure sur le recouvrement longitudinal qui solidarisent les plaques entre -elles. La répartition et la densité sont indiquées dans le tableau 6 de l'avis technique, conformément au DTU 40.35.

- La fourniture et pose d'une couvertures en tuiles canal dont les références sont mentionnées dans l'avis technique teintebrune (teinte à définir avec l'Architecte suivant PC) ou toutes autres tuiles visées dans le cadre de l'avis technique CITOIT suiva nt le choix de l'architecte.

Les tuiles de couvert posées sur les bacs autoportants par l'intermédiaire de plots réalisés avec du mastic-colle sur chaque tuile. Il y a lieu de mettre des plots en mastic-colle de tuile à tuile et tuile à bac y compris faîtages, tuiles de rives scellées au mortier bâtard de chaux et de ciment ou collées sur closoir à sec, égouts en tuiles rondes en partie basse des pentes de toitures.

Y compris toutes coupes, découpes, entailles, poses, réglage, fixations, toutes façons et accessoires, chatières,

échafaudages, réservations et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescription du fabricant, avis technique et à la norme NF P 34-205-1 (Réf. DTU 40-35).

Régulateur de condensation

Les plaques CITOIT sont équipées d'un régulateur de condensation, conforme aux dispositions des § 6.5.1.2 et 6.5.1.3 du DTU 40.35. Ce régulateur est obligatoire partout.

Pente à X %, suivant plans.

La mise en œuvre du procédé CITOIT sera réalisé conformément à l'avis technique du produit et du DTU 40.35.

Mode de métré : au m² de couverture suivant rampant.

Localisation :

Couverture de la toiture, suivant plans.

1.2.2 FAITAGE DOUBLE VENTILE

Traitement de faîtage par la fourniture et pose d'un closoir de faîtage à bords crantés en acier galvanisé prélaqué de même teinte que le support pour l'obturation des nervures.

Réalisation des faîtages par recouvrement à sec suivant article 3.4 du DTU 40.22 sur un profil faîtière double permettant la réalisation de faîtages double pente.

Recouvrement entre faîtières dans le sens opposé au sens des vents de pluie habituels.

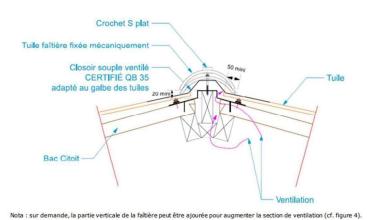
Les faîtages sont réalisés avec des tuiles scellées, dans le sens opposé des vents de pluies dominants sur une faîtière double permettant la ventilation de la sous-face des plaques CITOIT.

Le bord de la plage de la plaque est systématiquement relevé vers l'extérieur. Les faîtages à sec sont réalisés à l'aide d'une tuile de faîtage et d'un closoir souple ventilé certifié QB 35, dont la classe d'adaptabilité (galbe, selon le Cahier du CSTB 3785 de janvier 2018) est compatible avec la tuile de partie courante, et mise en œuvre conformément aux préconisations du fabricant de tuile et conformément au § 6.24 et à l'Annexe E du "Cahier des Prescriptions Technique de mise en œuvre des plaques profilées en fibres-ciment support de tuiles canal faisant l'objet d'un Document Technique d'Application" (Cahier du CSTB 3297-V2.P1), et au cahier CSTB 3785 de janvier 2015.

Compris toutes coupes, découpes, entailles, poses, réglage, fixations pour un parfait achèvement.

Mode de métré : au ml.

Extrait détail avis technique



Localisation :

- Faîtage double en haut de pente.

1.2.3 FAITAGE SIMPLE VENTILE

Traitement de faîtage par la fourniture et pose d'un closoir de faîtage à bords crantés en acier galvanisé prélaqué

de même teinte que le support pour l'obturation des nervures.

Réalisation des faîtages par recouvrement à sec suivant article 3.4 du DTU 40.22 sur un profil faîtière simple permettant la réalisation de faîtages simple de pente.

Recouvrement entre faîtières dans le sens opposé au sens des vents de pluie habituels.

Les faîtages sont réalisés avec des tuiles scellées, dans le sens opposé des vents de pluies dominants sur une faîtière simple permettant la ventilation de la sous-face des plaques CITOIT.

Le bord de la plage de la plaque est systématiquement relevé vers l'extérieur. Les faîtages à sec sont réalisés à l'aide d'une tuile de faîtage et d'un closoir souple ventilé certifié QB 35, dont la classe d'adaptabilité (galbe, selon le Cahier du CSTB 3785 de janvier 2018) est compatible avec la tuile de partie courante, et mise en œuvre conformément aux préconisations du fabricant de tuile et conformément au § 6.24 et à l'Annexe E du "Cahier des Prescriptions Technique de mise en œuvre des plaques profilées en fibres-ciment support de tuiles canal faisant l'objet d'un Document Technique d'Application" (Cahier du CSTB 3297-V2.P1), et au cahier CSTB 3785 de janvier 2015.

Compris toutes coupes, découpes, entailles, poses, réglage, fixations pour un parfait achèvement.

Mode de métré : au ml.

Extrait détail avis technique

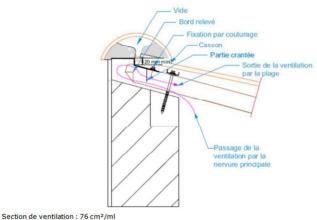


Figure 9 bis - Faîtage monopente ventilé

Localisation :

- Faîtage simple en haut de pente.

1.2.4 BANDE D'EGOUT VENTILE

La ventilation de la sous-facede la couverture est assurée par la pénétration de l'air entre la sous-face de la plaque et la partie supérieure de la tuile d'égout en canal. Réalisation des égouts suivant une coupe de principe de l'Architecte.

Débord des tuiles en fonction de la position des gouttières. Y compris toutes sujétions de raccordement avec les corniches -chenaux préfabriquées étanchées (pièces de bois, bandes métalliques...). Avec tous les accessoires de pose nécessaires.

Traitement du saillie de toiture à l'égout sera au maximum du 10ème de la portée. Pour la pente minimale d'emploi à 7 % et jusqu'à 10%, l'emploi d'un larmier en égout est obligatoire, et le débord ne dépassera pas 200 mm. La ventilation de la sous-face des plaques CITOIT est située dans le creux des nervures principales.

L'entrepreneur proposera une solution technique à l'acceptation du Maître d'Oeuvre et du Bureau de Contrôle.

Compris toutes coupes, découpes, entailles, poses, réglage, fixations pour un parfait achèvement.

Mode de métré : au ml.

Localisation :

- Bande d'égout en bas de pente.

Lot n° X - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

1.2.5 RIVES LATERALES

Traitement des rives latérales par simple ou double tuile suivant choix architecte et suivant avis technique CITOIT.

Compris toutes coupes, découpes, entailles, poses, réglage, fixations pour un parfait achèvement.

Mode de métré : au ml suivant rampant.

Localisation:

- Rive latérale de la toiture.